



Intergroupe parlementaire *Suisses de l'étranger* Newsletter Novembre 04/13

Large soutien à la loi sur les Suisses de l'étranger

L'avant-projet de «loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger (loi sur les Suisses de l'étranger) (LSEtr)» a remporté une large adhésion au cours de la procédure de consultation qui a eu lieu du 14 mai au 30 août 2013.

Ainsi, les quatre grands partis représentés au Conseil fédéral s'accordent sur l'opportunité de promulguer une loi sur les Suisses de l'étranger et dans l'ensemble, l'avant-projet est approuvé. L'UDC, le PS et le PLR se sont toutefois prononcés de manière explicitement contre la suppression de l'obligation d'immatriculation. La CIP-E est également allée dans ce sens, lors de sa séance du 11 novembre 2013.

Enfin, le PDC ne s'est pas exprimé à ce sujet. L'UDC et le PS reprennent la proposition de l'OSE de simplifier l'immatriculation en automatisant l'annonce à l'étranger dès qu'un citoyen annonce son départ de Suisse. Le PS, le PLR et le PDC demandent d'ancrer plus fermement le vote électronique dans la loi. L'UDC, le PS et le PDC se sont prononcés pour l'intégration de la loi fédérale sur la formation suisse à l'étranger.

Le CE souhaite l'élection directe du CSE



Après le CN, le CE a approuvé à le 18 septembre 2013 la motion (13.3006) déposée par la CPE-N qui demande au Conseil fédéral de collaborer avec l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) afin de rendre possible l'élection

directe du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) par vote électronique.

Au nom de la Commission chargée de l'examen préalable qui avait préconisé l'adoption de la motion par 7 voix contre 0 et 3 abs-tentions, le conseiller aux États Ivo Bischofberger (PDC/AI) a déclaré que la demande d'une amélioration de la procédure d'élection du CSE méritait d'être soutenue. En tant que président de la sous-commission qui a élaboré le projet de loi sur les Suisses de l'étranger, le conseiller aux États Filippo Lombardi (PDC/TI) a précisé que le projet de loi mentionnait l'OSE comme partenaire des autorités pour toutes les affaires concernant les Suisses de l'étranger et qu'elle restait une organisation privée dont le mandat est toutefois défini légalement et qui bénéficie du soutien de la Confédération, raison pour laquelle il est important que la représentation des Suisses de l'étranger soit réglée de manière optimale. Le ministre des Af-

Newsletter de l'intergroupe

[S'abonner ou se désabonner](#)

Liens

aso.ch
swisscommunity.org
parlement.ch

Position des présidents de l'Intergroupe

Moratoire sur la fermeture des consulats suisses à l'étranger

Le CE se prononcera le 26.11.2013 sur la motion Büchel (12.3546) concernant un moratoire sur la fermeture des sections consulaires et un bilan intermédiaire avant de nouvelles suppressions.

Le Conseil national avait approuvé la demande durant la session d'automne par 137 voix contre 41 tandis que la CPE avait décidé le 11 octobre de recommander le rejet de la motion.

Le démantèlement du réseau consulaire a un effet négatif pour les 715'000 Suisses vivant à l'étranger ainsi que pour la présence internationale de la Suisse. Une évaluation globale des conséquences de la « restructuration » déjà entreprise doit être réalisée par le DFAE, y compris des économies réalisées, avant de poursuivre les fermetures.



*Filippo Lombardi,
Maximilian Reimann,
Carlo Sommaruga*



fares étrangères Didier Burkhalter s'est déclaré prêt cette fois-ci à recevoir le mandat, à condition, toutefois, que les données d'immatriculation ne doivent pas être publiées et que le soutien se limite à envoyer les documents de vote électroniques. La motion a ensuite été transmise tacitement.

La CSEC-E se prononce pour une plus grande indépendance des Ecoles suisses

Le 22 octobre dernier la CSEC-E s'est prononcé en faveur d'une plus grande flexibilité pour la gestion des écoles suisses à l'étranger. Adopté à l'unanimité, le projet de loi fédéral sur la transmission de la formation suisse à l'étranger (LISE) du Conseil fédéral prévoit que le calcul des subventions fédérales ne se base plus uniquement sur le pourcentage d'élèves et d'enseignants suisses par établissement mais que d'autres critères entrent en ligne de compte comme le nombre total d'élève ainsi que le plurilinguisme dans la formation. Cela permettra aux établissements scolaires de compenser d'éventuelles diminutions des subsides par une augmentation de l'écolage. A terme, cela devrait permettre de réaliser des économies en vue de la création de nouvelles écoles suisses à l'étranger et de la diversification de leurs offres avec la formation professionnelle. Enfin, le projet de LISE prévoit que le crédit cadre de 20 millions accordé annuellement aux écoles soit attribué de manière quadriennale pour assurer plus de sécurité et de cohérence pour la mise en place d'une politique de développement des écoles suisses à l'étranger.

La commission s'est opposée à l'intégration de ce projet dans le projet de LSEtr.

Il existe aujourd'hui 17 écoles suisses dans le monde représentée par l'association educationssuisse, organisation qui travaille en étroite collaboration avec l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) en vue de défendre au mieux les intérêts des 715'000 Suisses de l'étranger.

La CER-N s'oppose à la convention sur les doubles impositions entre la France et la suisse

La commission s'est prononcée le 29.10.2013 en faveur du rejet de la nouvelle convention en matière de double imposition sur les héritages entre la Suisse et la France. La décision a été prise à la majorité (15 voix pour, 7 contre et 3 abstentions) et se justifie, selon la commission, par le fait qu'il vaut mieux laisser la France résilier la convention plutôt que de l'accepter au regard qu'elle est défavorable à la suisse, qu'elle serait difficilement applicable et qu'elle enverrait un signal à d'autres pays tenté par un tel accord. La minorité qui a demandé l'entrée en matière estime qu'une renégociation était préférable à un vide juridique. La ministre des finances, Madame Eveline Widmer-Schlumpf a quant à elle clairement fait savoir qu'une telle renégociation n'était pas possible.